



LE PARDOLLIEN

"C'est l'hiver, les arbres sont en bois." Jules Renard

N°12



ÉDITO

Pardolliennes, Pardolliens,

À l'heure où mes collaborateurs et moi-même rédigeons ce bulletin municipal, il devient une évidence que les festivités de fin d'année ne seront pas la période conviviale que nous connaissons habituellement. Dans le meilleur des cas, le mois de décembre verra le début d'un déconfinement, lequel imposera des règles nécessaires, mais très strictes, de distanciation sociale. C'est pour cela que nous vous informons et diffusons ce journal avec un mois d'avance. Ainsi, c'est avec amertume que je vous confirme que le repas des Aînés n'aura pas lieu, non plus que la cérémonie rituelle des Vœux du Maire de début d'année. L'équipe municipale et moi-même ne prendrons pas le risque de mettre en danger la population de notre commune, en particulier les plus vulnérables, alors que la COVID est à notre porte (des cas ont été recensés dans notre commune et dans les communes avoisinantes).

Toutefois, nous avons fait le choix de laisser au Père Noël en personne le soin d'apporter à domicile le cadeau des enfants. Nous maintiendrons également la distribution des colis de Noël aux Aînés. Cette distribution s'effectuera avec les précautions nécessaires lors de nos visites à domicile et nous ne nous attarderons pas afin de limiter les contacts.

Le confinement n'impose pas de rester coupés du monde, le bulletin municipal et notre site Internet restent des moyens privilégiés de communication à l'échelon communal et permettent la diffusion d'une information complète et détaillée sur ce qui se passe dans notre commune sans qu'aucun risque de contamination ne soit couru. Je rappelle aussi que le jour de permanence du Maire et d'une partie de l'équipe municipale est le mercredi de 15h00 à 18h00 sur rendez-vous téléphonique pris auprès du secrétariat bien sûr.

Enfin, si les contraintes imposées par le confinement ne facilitent pas notre travail, les pages intérieures de ce Pardollien n° 12 démontrent que l'action municipale n'en est pas freinée pour autant. Malgré ces circonstances particulières, je vous souhaite à tous une bonne fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2021.

Prenez soin de vous, prenez soin des autres !

Le Maire,
Patrice Pataud

Chant de Pierres

En raison de la pandémie, l'association « Chant de Pierres » établira un programme d'activités lorsque la situation sanitaire retrouvera une situation normale. Les adhérents continuent d'être informés grâce aux bulletins de liaison trimestriels et les mesures d'enrichissement et de protection du patrimoine sont toujours d'actualité.



Michel Truffly : 0555649164
chantdepierres@orange.fr

La municipalité met en valeur notre patrimoine communal. La visite de la cloche de l'église de Saint-Pardoux a connu un vif succès cet été. La croix reposoir située à l'entrée du bourg de Saint-Pardoux a été restaurée par les agents communaux. Les lichens ont fui les autres croix de la commune à l'initiative de Claude ROYERE. La croix de procession de la chapelle Saint-Gilles a été rénovée à l'identique par David COLES. Notre collection d'instruments anciens s'étoffe avec le don effectué par Claude LEPRIEUR, d'une charrette à âne en très bon état de conservation.

La Grange Brodée

En raison de la crise sanitaire les soirées contées sont annulées. ouverture tous les jours de 14 à 18h sur appel téléphonique :

Walter Drapiewski
0689751797 ou 0555641583

Open Door

Peter Edmondson
Président

0647542009
opendoor23.com

ACCA

Sylvie Jeannetaud
Vice-présidente

0650833639
sylviejeannetaud@yahoo.fr

Société Scolaire Forestière

JC Paul Carrier : 0555649144
Alain Comencini : 0555649173
scte.scolaireforestiere@gmail.com

Madeleine DELPASTRE décédée le 07 novembre 2020

ÉTAT CIVIL

M. CLAVAUD et MME VOLONDAT
La Cour de Rozet

Famille GRUNEWALD-DEIMLING
Buze

Steeve et Susan IRDOUT
Saint Pardoux Morterolles

Gaël MALAVAUD et Amélie TERRADE
La Cour de Rozet

Gabriel BOTCHERBY
Saint Pardoux Morterolles

Emmanuel et Isabelle ESCHENBRENNER
Morterolles

ARRIVANTS

Les comptes rendus de séance du conseil municipal sont affichés en mairie et disponibles sur le site de la commune.

Le secrétariat est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
05 55 64 91 54

communestpardouxmorterolles@orange.fr
www.commune-de-saint-pardoux-morterolles.fr

Pour un rendez-vous personnalisé, avec le maire ou ses adjoints, contacter le secrétariat.



Directeur de publication : Patrice Pataud
Responsable de la rédaction : L'équipe municipale
Conception Graphique : Jean-François Cuquemelle
Crédits photographiques : L'équipe municipale - pixabay

Assemblées des habitants de la commune



Lors de notre campagne nous vous avons fait part de notre volonté de vous faire participer à la vie de la commune et de pouvoir vous exprimer au cours d'assemblées citoyennes. Nous n'oublions aucunement notre engagement et ne manquerons pas de les mettre en place dès lors que la situation sanitaire le permettra. D'ici-là, nous restons à votre écoute et sommes disponibles tous les mercredis après-midi à la mairie pour vous rencontrer.



Tondre sa pelouse oui ! Mais pas n'importe quand.

Rappel aux bricoleurs et jardiniers « du dimanche » : En cette période de semi-confinement ou semi-déconfinement, beaucoup, et on les comprend, profitent de la période pour bricoler ou s'occuper au jardin. Et à juste titre ! Cependant et dans un souci de tranquillité collective, un arrêté préfectoral précise que "les activités bruyantes effectuées par des particuliers tels que la rénovation, le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc.... susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage..., ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments" que :

les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h,
les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h,
les dimanches et les jours fériés, de 10h à 12h.

RECENSEMENT 2021

La campagne de recensement de la population qui devait avoir lieu en début d'année 2021 est reportée en 2022, en raison de la crise sanitaire du COVID 19.

Déchets collectés

La Com Com nous a alerté sur les contenus de certaines poubelles collectées (ferraille, gravats etc...) Nous vous rappelons que ces matériaux doivent être déposés à la Déchetterie.

Verger communal :

Tous les devis d'arbres fruitiers, de clôture, de portail d'accès, sont arrivés. Ils seront analysés et validés lors du prochain Conseil Municipal. Les travaux de préparation du terrain seront réalisés courant décembre par les agents communaux et les plantations seront effectuées en début d'année 2021. Les choix des arbres fruitiers, après validation, seront essentiellement des variétés de garde, anciennes, locales ou régionales. Elles seront adaptées à notre climat.

Arasement de l'accotement à Rioublanc :

Le mur était trop haut et anarchiquement monté par rapport à la chaussée. L'arasement permet de le consolider et d'effectuer l'entretien plus aisément et plus proprement.



Assainissement collectif de Morterolles

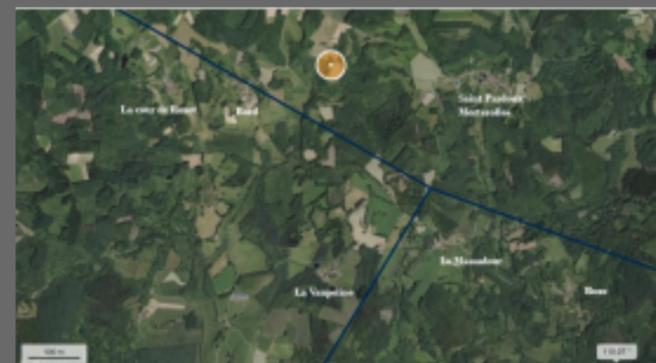


Illustration d'un assainissement collectif d'une autre époque !

La préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine, sur proposition de la Direction de Coordination et de l'Appui Territorial, a décidé de nous accorder une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle pour notre projet de création d'une unité de traitement des eaux usées dans le village de Morterolles. L'arrêté préfectoral nous indique que le taux de subvention est de 80 %, soit un montant maximum de 178 828. 00€. Nous sommes, à l'heure actuelle, la première commune de Creuse à bénéficier d'un tel taux de subvention.

Travaux de l'église de Saint Pardoux Morterolles

Les travaux de l'église n'ont à ce jour souffert d'aucun retard. D'ores et déjà les deux couvertures sont réalisées et la dépose de l'échafaudage est prévue pour la fin de l'année.



Implantation d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile

Ce pylône est issu du dispositif de « couverture ciblée », qui est un des grands axes de l'accord New Deal Mobile, conclu en janvier 2018 entre les opérateurs et les pouvoirs publics. Il va permettre d'optimiser la couverture de notre commune qui s'est déjà considérablement améliorée suite à l'implantation d'une antenne à Saint Martin Château et deux antennes à Faux Mazuras.

Au vu des orientations des antennes (*en bleu sur l'image*) sur le pylône cette dernière devrait améliorer la couverture mobile et 4G des bourgs de La Cour de Rozet, Bord, La Vaupeline, Buze et La Chaise.



Travaux de la route du Franchadis

En octobre les travaux de réfection de la route du Franchadis au départ du carrefour de la Cour de Rozet et pour une longueur de 1,7 Km ont été finalisés.

Ce travail réalisé par la société Colas participe au projet communal d'entretien et de réfection des routes et chemins de la commune.

Elargissement de l'accès au gîte de St Pardoux

Il permet d'accéder et de sortir plus facilement du gîte avec un véhicule aussi bien en direction de Morterolles que de St Pardoux.



Le mur de soutènement au Massadour

Nous avons obtenu l'accord du propriétaire du terrain limitrophe pour consolider l'accotement qui maintient la chaussée, laquelle appartenant au domaine public relève de notre responsabilité.

Hangar municipal

En ce qui concerne le hangar, l'appel d'offres est en partie resté infructueux ce qui nous amène à repousser à l'année prochaine l'ouverture du chantier.

Travaux forestiers

Ceux qui connaissent les alentours du village du Breuil vont trouver du changement et ceux qui ne le connaissent pas vont peut-être s'étonner de le trouver en partie déboisé dans les mois à venir : Plusieurs coupes sanitaires vont être réalisées, à proximité du Breuil. Les épisodes successifs de sécheresse depuis 2018 ont affaibli les arbres et un petit coléoptère, nommé scolyte, prolifère dans ces peuplements en décimant les parcelles. Les trouées créées par les poches d'arbres secs exploités déstabilisent les peuplements d'épicéas, multipliant les chutes d'arbres à chaque coup de vent et attirant ainsi de nouveaux insectes. Ce cercle vicieux n'offre malheureusement aucun espoir de sauver les arbres.

Face à ce constat, le plan de gestion réalisé par l'Office National des Forêts et validé par le conseil municipal en 2015 a dû être modifié : il est urgent d'exploiter ces parcelles afin d'en tirer encore profit

Les coupes vont se faire en deux tranches, la première de 10 hectares, la seconde de 14. Après un vide sanitaire de deux à trois ans les parcelles seront reboisées. Nous devons réagir face à cette tempête silencieuse qui malheureusement touche tout le territoire national.